

3

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

**DÉLIMITATION DE L'AIRE FORESTIÈRE EN LIMITE DES ZONES CONSTRUCTIBLES**

dans le cadre de la procédure de légalisation du plan général d'affectation

SITUATION 1:1000

**GRÈVES DE CLENDY**

Pour approbation :  
L'inspecteur forestier  
du 8<sup>ème</sup> arrondissement

Pailly, le 25 septembre 1998

*P. Pailly*

Soumis à l'enquête publique  
du 20 OCT. 1998 au 18 NOV. 1998

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic Secrétaire

*Anton de Yverdon-les-Bains*  
MUNICIPALITÉ  
YVERDON-LES-BAINS

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES, le

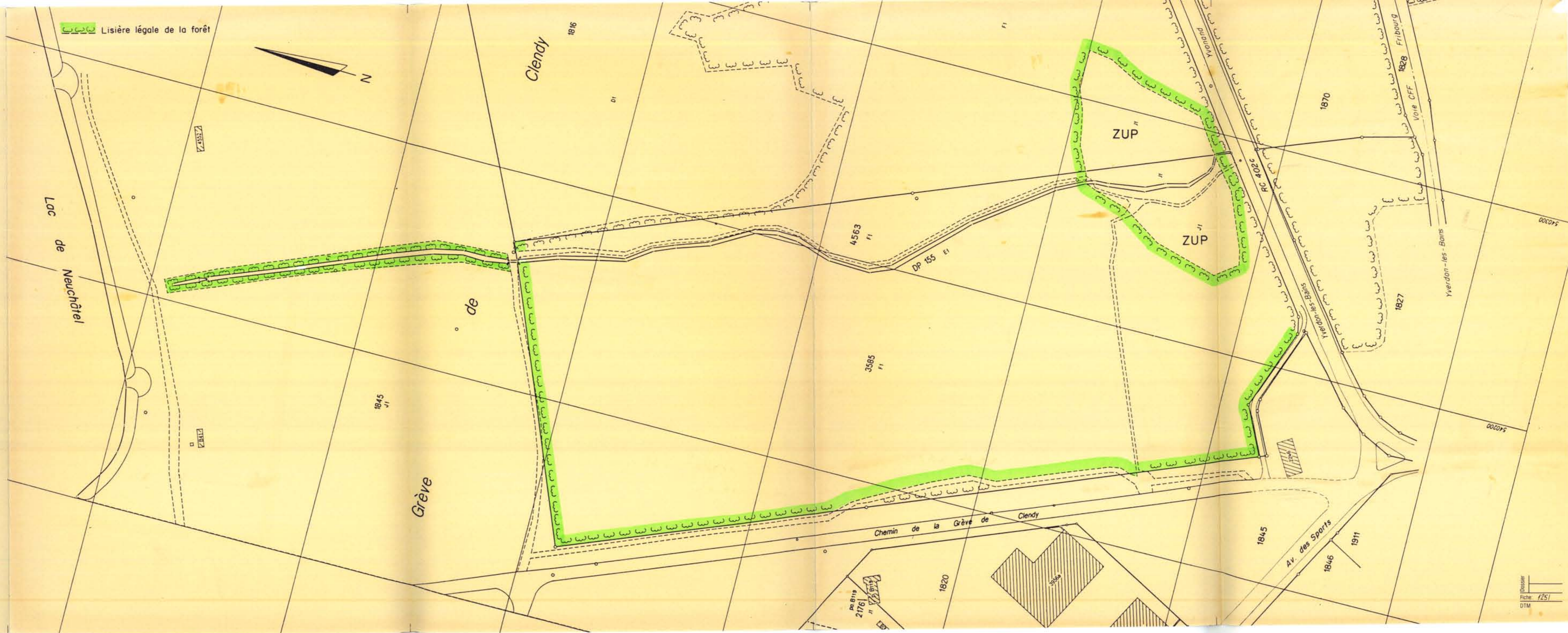
17 JUIN 2003

Le Chef du Département



**ALOUAT**  
F. PILLOUD & A. RUDAZ  
Ingénieurs géomètres officiels

Yverdon-les-Bains, le 22 septembre 1998



Dossier  
Fiche 125  
DTM